



Important ! Nous vous demandons d'être vigilants à ce que votre enfant soit présent dès le lundi 29 août 2022, date effective de la rentrée scolaire.

Avenue Montjoie, 30 – 1180 Uccle – Tél. 02/346.86.95

**Ecole avenue Montjoie – classes de 1^è, 2^è et 3^è Maternelle
Année scolaire 2022 - 2023**

Chers parents,

Voici la liste des objets classiques qu'il serait souhaitable que votre enfant apporte à l'école :

Nous demandons que chaque élément soit noté au nom de l'enfant

- 1 cartable **sans roulettes** que votre enfant peut ouvrir et fermer tout seul, et pouvant contenir une farde format A5 !
- 1 boîte à tartine * **Pour les enfants inscrits aux « repas tartines » uniquement**
- 1 boîte à collation
- 1 gourde étanche (**remplie uniquement d'eau !**)
- 3 photos d'identité récentes
- 1 paire de pantoufles (**facile à mettre seul !**)
- 1 paire de sandales de gymnastique (**pas de lacets !**)



Pour les enfants de 1^{ère} et 2^{ème} maternelle

- Des vêtements de rechange dans un sac en plastique (1 pantalon, 1 culotte ou 1 slip, 1 paire de chaussettes)

Pour les enfants de 1^{ère} maternelle uniquement (! Plus aucun linge ne sera admis !)

- 2 boîtes de mouchoirs
- 3 sacs en tissus pour les vêtements sales
- 1 gant de toilette et 1 petit essui
- **Pour la sieste** : 1 doudou et/ou tute si nécessaire **qui reste à l'école**, 1 petit drap (60x120cm) et une petite couverture.



Pour les enfants de 2^{ème} maternelle uniquement

- 2 rouleaux de papier essuie-tout

Du matériel complémentaire pourrait vous être demandé en cours d'année.



- Une **pochette de communication** au nom de votre enfant sera placée dans son cartable. Elle sera **le lien** entre l'école et vous. Elle vous informera sur la vie à l'école, les congés, les sorties, etc. **Nous vous invitons donc à la vider tous les jours**. Si une remarque s'impose vis-à-vis de votre enfant, elle y sera également notifiée, tout comme il vous est loisible de l'utiliser pour y glisser vos remarques éventuelles.
- Le **tablier d'uniforme** est obligatoire chaque jour de classe. Il doit être **marqué au nom de votre enfant ainsi que tous ses autres vêtements**.
- **Les chaussures** du quotidien doivent être pratiques, **sans lacets** et **marquées au nom de votre enfant** également.

Merci de nous aider à vivre une bonne année avec votre enfant.

